

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5103

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SENOUSSI MAMOUN

Date de naissance :

18/09/1944

Adresse :

N°6 Rue Fernand din diel
Residence Castelnar

Tél. : 0661289490
06614411630

Total des frais engagés : 26270 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

19/05/2022

Nom et prénom du malade : SENOUSSI MAMOUN Age :

Lien de parenté :

lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Goutte

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, renseigner sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 23/05/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin Dr. Abdelhak BOUCHTA 10, Rue Allal Ben Abdellah Casablanca 22 47 1472 Tél : 05 22 17 21 15 / 05 22 47 1472
19/08/22	Culte	Culte		
22/08/22	Culte	Culte		
EXÉCUTION DES ORDONNANCES				
Cachet du Pharmacien ou du pharmaciste	Date	Montant de la Facture		
PHARMACIE SIDI BODERRAHMANE 27 Rue de l'Orme Casablanca - Tél. 001082473800087	19/08/22	Tél. 05 22 17 21 15 / 05 22 47 1472		
PHARMACIE SIDI BODERRAHMANE 5-16 Rue Kengmar Résidence Anbar Casablanca - Tél 0522 79 79 01	22/08/22	26 22		
ANALYSES - RADIOGRAPHIES				
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires	

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Casablanca, le 19/8/22

Nom et Prénom : ... SENOUSSI HANCOLLE

112,5

 OXIFLOR CP

1 cp 2xjr pendant 5 jrs

30,30

 ICOMB COLLYRE

1 goutte 5xjr pendant 1 mois

22,40

 MAXIDROLL POMMADÉ

1 app le soir pendant 10 jrs

68,00

 DICLOCED

1 goutte 3xjr pendant 30 jrs

30,00

 COMPRESSES OCULAIRE

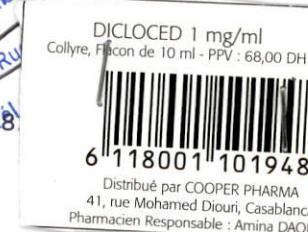
1 fois/jour

26,70



PHARMACIE BAD
Mr SEKKAT Omer
27, Rue de l'Atlas - C.I.L.
Casablanca - Tel: 0522.94.15.14
ICE 001082118000087

Dr. Abdelhak BOUCHTA
Chirurgien-Dentiste
Spécialiste en Chirurgie Dentaire
Abdelhak BOUCHTA
Boulevard Abdellatif El Fassi
Casablanca - Tel: 0247 14 72



28U12-04
2013-02 2018-02

REF

U6030MB

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشطة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين-عدسة الاتصال-الليزر-angiographie

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

70، زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء

05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablancale

٢٤٨، ٢٢

الدار البيضاء في

Dr. Abdelhak BOUCHTA
Ophtalmologiste
70, Rue Allal Ben Abdellah 1^{er} Etage
Tel : 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72



Sterpharma
PPC: 151,20 dh

www.horuss-pharma.com

Saint-Laurent du Var - 83700

Dep. Var - 66700

148 avenue G. Guynemer

BP 128170

3 41120 128170

Patent pending*

CNK 3324-043

CN: 177699.0

KAPLICCE ZA OČI

VIA OPTALMICA

OCULÄR GEBRÜCK

AGENTENPFPEN

EYE DROPS

VÖLÉ OCULÁRIE

KAPLICE ZA OČI

CE 0459



PHARMACIE SIDI ABDERRAHMANE
SIDI ABDERRAHMANE
15-16 Rue Kergomar Résidence Anbar
Casablanca - Tel. 0522 79 79 01

Dr. Abdelhak BOUCHTA
Ophtalmologiste
70, Rue Allal Ben Abdellah 1^{er} Etage
Casablanca
Tel. 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72